



Table de Concertation des Aînés
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES



Au fil des jours

Bulletin électronique volume 12, no 3, 8 juillet 2015

SUJETS :

Mot de la Présidente

**** DOSSIER SPÉCIAL, contrer la maltraitance envers les aînés**

Prix hommage aînés 2015

Les préjugés reliés à l'âge/ responsabilisation sociale

Sollicitation de la ministre d'État (Aînés) / Recherche d'administrateurs au nom d'aînés vulnérables

Lobbysme, les OSBL devront s'inscrire

APPEL DE PROJETS d'initiatives en travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité

Calendrier

@ Mot de la Présidente



Mme Jocelyne Rancourt
Présidente

Au nom des membres du conseil d'administration de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, j'offre mes hommages aux personnes aînées ayant été honorées le 28 mai à la Maison des Aînés à Lévis à l'occasion du 12^e prix Hommage, volet régional en Chaudière-Appalaches.

Mesdames Claudette Fortier de Saint-Éphrem, Viviane Lemay de Thetford-Mines, Madeleine Gagnon de Saint-Pamphile et Monsieur Léon-Marie Jacques de Saint-Joseph ont contribué d'une manière importante à l'amélioration du bien-être des personnes aînées, de leurs conditions de vie et de leur place dans la société.

Le mieux-être des aînés comprend divers aspects que tous doivent connaître afin de réaliser des actions d'information, de prévention et d'accompagnement selon les besoins spécifiques reliés aux différents âges du vieillissement.

En attente des transformations du réseau de la santé et des services sociaux et des conséquences sur les services offerts, soyons vigilants face à l'accessibilité pour tous, particulièrement les personnes aînées plus vulnérables.

PERMETTEZ-MOI DE VOUS SOUHAITER DES JOURNÉES DE DÉCOUVERTES AMUSANTES AU COURS DE L'ÉTÉ!

*** DOSSIER SPÉCIAL : Contrer la maltraitance envers les aînés



Saurions-nous reconnaître les signes de maltraitance?

Définition : « Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée.

Toujours en lien avec le [Guide pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2013](#), cette section présente sommairement les types de maltraitance.

La violence et la négligence sont deux grandes formes de maltraitance couramment observées. Qu'entend-on par négligence? Le fait de ne pas poser un geste qui cause du tort à la personne aînée. Soit par omission volontaire de satisfaction des besoins essentiels (active) ou par omission involontaire, par manque de connaissances ou de conscience (passive.)

Règles générales, nous tendons à reconnaître plus aisément les types de maltraitements suivantes : **Physique, sexuelle, psychologique et financière**, quoique les exemples cités au tableau de référence contenu à la p. 7-8 du [guide](#) peuvent attiser davantage notre vigilance. Voici d'autres exemples de maltraitance que nous devons reconnaître pour supporter la personne aînée et diriger nos interventions.

Violation des droits

Action de priver la personne aînée de ses droits individuels, matériels et sociaux.

Ex. : Restriction dans le choix du milieu de vie

Interdiction faite à la personne aînée de consulter, de recevoir qui elle veut

Ingérence dans la gestion des biens et ressources financières alors que l'aîné est apte.

Privation du droit de la personne aînée de consentir aux soins ou de les refuser.

Non-respect de l'autonomie de la personne aînée, de son intimité et de sa dignité

Non-respect des droits tels qu'ils sont définis par la Charte des droits et libertés

Abus relativement au rôle de mandataire

Systémique ou institutionnelle

Toute situation préjudiciable créée ou tolérée par une procédure des établissements qui compromet l'exercice des droits et libertés des usagers.

Ex. : Abus d'autorité,

Manque de personnalisation dans les soins,

Manque d'adaptation de l'établissement à la personne aînée,

Manque de ressources, délai d'attente, manque de formation du personnel

+ Âgisme

Discrimination de la personne âgée en raison de son âge par des attitudes hostiles ou négatives, des gestes préjudiciables ou la marginalisation sociale.

Ex. : Imposition de normes ou de règles sociales en fonction de l'âge

Réduction de l'accessibilité à certaines ressources

Utilisation de stéréotypes négatifs

Pour les personnes âgées, les conséquences de la maltraitance peuvent être particulièrement graves. Même un traumatisme relativement bénin peut provoquer des dommages permanents. Beaucoup de personnes survivent avec des revenus limités, ce qui fait que la perte même d'une petite somme d'argent peut être lourde de conséquences. Elles sont parfois isolées ou malades, auxquels cas elles sont encore plus vulnérables.

@ Les préjugés liés à l'âgisme / Responsabilisation sociale

À consulter sur le médias YouTube depuis le 21 mai dernier, voici une très belle initiative et réalisation du **Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière**, le service de police de Lévis, le **CSSS Alphonse-Desjardins**, l'**AQDR**, l'**ACEF** et la **Ville de Lévis**.

Les capsules suivantes ont pour objectif de sensibiliser la population sur les préjugés liés à l'âgisme et sur la responsabilité sociale de chaque personne comme citoyen soucieux d'aider les autres lorsqu'il est témoin de situations ou de signes qui dénotent des abus.



Capsule # 1
À l'écoute des vrais besoins



Capsule # 2
Respecter l'autonomie



Capsule # 3
Technologie



Capsule # 4
Préjugé



Capsule # 5
Abus financier



Capsule # 6
Abus psychologique



Capsule # 7
Abus sexuel

Félicitations pour cette belle initiative!



Le 28 mai dernier, la Table de concertation des Aînés de Chaudière-Appalaches rendait hommage à quatre personnes aînées pour leur engagement bénévole et leur implication sociale.

Les candidats sont, **madame Claudette Fortier** de l'Association bénévole Beauce-Sartigan (ABBS), **madame Viviane Lemay** du Conseil des aînés et retraités de la MRC des Appalaches, **monsieur Léon-Marie Jacques** de la FADOQ de St-Frédéric et **madame Madeleine Gagnon** de la Table des Aînés de l'Islet.

Félicitations aux quatre lauréats qui se sont distingués par leurs actions et leur générosité et ce, particulièrement auprès des personnes aînées de notre communauté.

Vous méritez chacune des attentions qui vous sont portées en guise de reconnaissance et de remerciements pour votre exceptionnelle contribution.

Il est à noter qu'au surplus, la candidature de **monsieur Léon-Marie Jacques** a été retenue à titre de lauréat régional. Félicitations!

Celle-ci sera présentée le 4 novembre prochain dans le cadre de la cérémonie du Prix Hommage Québec, en compagnie de madame Gabriella Bézzi, du Secrétariat aux aînés, suivant le départ à la retraite de madame Lucie Roberge. Une affaire à suivre, donc!

@ Lobbyisme, les OSBL devront s'inscrire



Avez-vous entendu parler du fameux projet de loi 56, remplaçant la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*? Selon plusieurs groupes voués à la défense des droits sociaux, l'adoption de ce projet de loi déposé par le ministre Jean-Marc Fournier aurait de graves conséquences sur tous les OSBL et sur la participation citoyenne.

Il va sans dire que la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches entend demeurer vigilante quant à la suite de cette affaire et ses répercussions possibles!

Mario Tardif, du Regroupement des aidants naturels du Québec, ne comprend pas pourquoi les aidants naturels sont ainsi associés aux lobbyistes d'entreprises.



«On a beaucoup de petits groupes, qui sont des groupes d'entraide, qui sont des groupes de citoyens, qui n'ont même pas de permanence, qui ont juste une personne à temps partiel qui vient donner un coup de main au secrétariat. Et ça veut dire que ces groupes de citoyens-là, s'ils veulent aller parler, témoigner à leur député de la réalité des personnes aidantes et de leurs besoins, et des changements qui doivent être faits, ils vont devoir s'inscrire au registre. C'est comme leur enlever la capacité de prendre la parole et d'intervenir publiquement», s'exclame-t-il, incrédule.

[Lire l'article complet publié sur La Presse.ca](#)



Le 22 juin 2015, le Réseau de l'Action bénévole du Québec publiait une sérieuse analyse du projet de Loi 56.

Essentiellement, cette analyse, que nous vous invitons à [consulter ici](#), explique clairement les répercussions que pourraient avoir l'adoption d'un tel projet relativement aux 5 objectifs visés par le législateur.

Notamment, on y apprend que « sans considération pour le budget, la taille et les ressources des organismes communautaires, ce projet de loi établit des modalités administratives complexes pour ceux-ci. Précisons que la majorité (54 %) des OSBL québécois n'a aucun employé. Parmi tous ces organismes, 24 % ont entre 1 et 4 employés. »

Que peut-on faire à titre d'organisme interpellé par le projet de loi?

Le réseau de l'action bénévole du Québec propose quelques pistes d'intervention à la fin de son [analyse](#). En plus d'interpeller nos élus, il nous suggère de signer, avant le 29 juillet 2015, la [pétition d'opposition d'ajout des OSBL dans le champ d'application de la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme](#).

@ Sollicitation de la ministre d'État (Aînés) / Recherche d'administrateurs au nom d'aînés vulnérables



Gouvernement
du Canada

Dernièrement, la ministre d'État (Aînés), l'Honorable Alice Wong s'adressait, par l'intermédiaire de notre Table régionale de concertation, à toutes les structures locales et organismes œuvrant dans la collectivité auprès des aînés. Elle indiquait ce qui suit :

« Plus tôt cette année, j'ai eu le plaisir de présenter une nouvelle initiative qui aidera les aînés vulnérables à recevoir les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada (RPC). Certains aînés sont incapables de gérer leurs propres affaires en raison d'une maladie ou d'une déficience mentale ou physique, ou sont sans abri ou à risque de le devenir. Cette initiative permet à des personnes et à des organismes, comme les municipalités, les œuvres de bienfaisance reconnues et les organismes sans but lucratif, de présenter une demande afin de devenir tiers administrateurs au nom d'aînés vulnérables.

Comme vous êtes un organisme qui s'attaque aux problèmes liés à l'itinérance et à la vulnérabilité chez les aînés, vos employés et vous connaissez peut-être de tels aînés vulnérables dans votre collectivité. J'espère que vous envisagerez d'agir à titre de tiers administrateur pour ces derniers. Notre gouvernement a besoin de votre aide pour joindre ce groupe en particulier. »

Bref, le gouvernement nous encourage à solliciter nos partenaires ainsi qu'à présenter, s'il y a lieu, une demande en vue de devenir administrateur au nom d'un aîné qui a besoin d'aide pour recevoir les prestations auxquelles il a droit.

C'est maintenant chose faite! [Cliquez ici](#) pour obtenir de l'information supplémentaire

@ APPEL DE PROJETS – initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV)



La ministre Francine Charbonneau lance un nouvel appel de projets d'initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV)

La ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, Mme Francine Charbonneau, a lancé un nouvel appel de projets pour soutenir des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV).

Il s'adresse aux organismes sans but lucratif qui œuvrent dans les communautés auprès des aînés et qui détiennent une expertise pertinente.

On nous indique par exemple que la mise en place de telles initiatives découlent du plan d'action de la politique [Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec 2012.](#)"

De façon générale, ce programme qui vise à soutenir des ITMAV répond aux besoins des aînés dans certaines situations qui les rendent vulnérables ou à risque de fragilisation. À titre d'exemple, un travailleur de milieu pourrait soutenir un aîné pouvant vivre une situation difficile, tels que l'isolement, un deuil, de la maltraitance, une déconnexion avec les services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux, un problème d'intimidation, d'itinérance et même d'éviction du logement. Dans ces cas, le rôle du travailleur de milieu est de référer, d'accompagner la personne aînée vers les ressources appropriées et de faire un suivi vigilant tout au long de la démarche. Le succès d'un travailleur de milieu réside dans la relation de confiance qu'il doit établir avec l'aîné accompagné.

CET APPEL DE PROJETS PREND FIN LE 14 AOÛT 2015.

Les organismes intéressés doivent présenter un projet par le biais d'un formulaire qu'ils devront remplir et y joindre les documents requis. L'information relative à cet appel de projets est accessible dans le [site Web du ministère de la Famille.](#)



Table de Concertation des Aînés
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES



Suivez-nous sur [Facebook!](#)

@ Calendrier



08 octobre 2015

l'AQDR nationale tiendra un colloque à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis à Montréal, portant sur les chutes chez les aînés à domicile. [Lisez la suite »](#)

08 octobre 2015

Cette rencontre s'adresse à tous les acteurs régionaux et locaux concernés par la sécurité alimentaires. Que vous soyez décideur, intervenant, entrepreneur ou citoyen, quel que soit votre réseau, cette journée est pour vous! [Lisez la suite »](#)

Joindre le service d'infolettre :

Pour tout commentaire ou renseignement utile, n'hésitez pas à contacter Mme Souline DeBlois

info@aineschaudiereappalaches.com

Utiliser **gratuitement** notre service de calendrier régional, c'est profiter d'une belle fenêtre offerte pour promouvoir la tenue d'événements qui vous tiennent à cœur!

Bonnes vacances!

